



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la salle du Centre Intergénérationnel situé au 252, chemin Sacré-Cœur Ouest, le lundi 11 février 2019 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

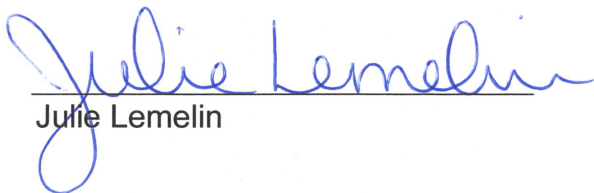
Lot projeté 6 288 690 du cadastre du Québec (rue du Beau-Mont)

Demande de dérogation mineure pour la création du lot 6 288 690 dont la profondeur dudit lot est de 69.90 mètres alors que l'article 5.4.1.1 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 21 janvier 2019.

La directrice générale,



Julie Lemelin